

# Régime d'assurance-vie des membres de la COPA



ASSURANCE-VIE disponible en 25 000 \$ à 350 000 \$ de couverture				
Primes mensuelles pour chaque unité de 25 000 \$				
Âge	Hommes		Les Femmes	
	Non-Fumeur	Fumeur	Non-Fumeur	Fumeur
18 – 24	3,56 \$	5,00 \$	2,87 \$	4,00 \$
25 – 34	3,31 \$	4,69 \$	2,63 \$	3,75 \$
35 – 39	4,13 \$	5,63 \$	3,31 \$	4,50 \$
40 – 44	5,44 \$	7,94 \$	4,37 \$	6,44 \$
45 – 49	7,44 \$	10,75 \$	6,06 \$	8,75 \$
50 – 54	11,38 \$	16,44 \$	9,19 \$	13,37 \$
55 – 59	18,94 \$	27,44 \$	15,38 \$	22,31 \$
60 – 64	31,63 \$	45,88 \$	26,12 \$	37,88 \$

**Assurance-vie pour enfants à charge**

Prime mensuelle

Une prime couvre tous les enfants à charge

\$0. 67 pour une couverture de 2 500 \$

## Exemple de calcul de la prime fondé sur une protection de 100 000 \$ :

4 unités à 25 000 \$ = 100 000 \$

4 unités X 3,56 \$ = 14,24 \$ par mois (p. ex. homme, 18-24 ans, non-fumeur)

Les tarifs sont assujettis à la taxe de vente provinciale applicable.  
 Les taux de cotisation seront révisés chaque année et sont sujets à changement.  
 Les taux peuvent faire l'objet d'un examen et d'une modification à la suite de toute modification législative qui modifierait considérablement le risque.

